



REGLEMENT DU CONCOURS DU PLUS BEAU SAPIN DE NOËL – JARNAC 2022

RESERVE AUX PARTICULIERS

Article 1 : OBJET

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville de Jarnac par le biais de sa commission « *Développement Durable et Démocraties Locales* » organise un concours de Noël, réservé aux particuliers.

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de plus de 18 ans de la commune. Une seule participation par foyer sera acceptée.

Article 2 : DELAI DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert du lundi 5 au samedi 31 décembre 2022 inclus, la date d'envoi de l'email de participation faisant foi.

Article 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au concours, il faut imprimer le bulletin ci-dessous, le compléter et l'envoyer, accompagné d'une ou deux photos **exclusivement** à l'adresse concoursnoel@ville-de-jarnac.fr.

La mairie se réserve le droit de venir vérifier sur place la présence de la décoration.

Article 4 : JURY ET CRITERES D'APPRECIATION

Le jury est composé du maire (ou de son représentant), de deux conseillers municipaux et d'habitants de Jarnac volontaires, de jeunes conseillers municipaux membres du conseil municipal des jeunes.

Les participants seront jugés sur l'esthétique générale, l'originalité des idées, l'harmonie entre le choix des couleurs et les éléments de décor.

Article 5 : DELIBERATION ET RESULTATS

Le jury délibérera le mercredi 4 janvier 2023. Les gagnants seront contactés par la mairie. La remise des prix se fera le samedi 7 janvier 2023.

Article 6 : PRIX A GAGNER

Les lots sont des paniers garnis et des entrées pour des spectacles/animations organisés par la ville :

- Premier prix : panier garni Prestige + 1 entrée pour 2 personnes à un spectacle jarnacais,
- Deuxième prix : panier garni Sélection + 1 entrée pour 2 personnes à un spectacle jarnacais
- Troisième prix : panier garni Saveur + 1 entrée pour 2 personnes à un spectacle jarnacais.

Article 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement, de la part des participants. Par ailleurs, les décisions du jury sont sans appel.

Article 8 : DROIT A L'IMAGE

Chaque participant accepte que ses photos soient publiées dans les supports de communication de la commune de Jarnac et dans la presse locale.

Article 9 : MODALITES D'ANNULATION

La mairie se réserve le droit d'annuler le présent concours si nécessaire.



CONCOURS DU PLUS BEAU SAPIN DE NOËL - JARNAC 2022

RESERVE AUX PARTICULIERS

BULLETIN DE PARTICIPATION

A envoyer à concoursnoel@ville-de-jarnac.fr

entre le 5 et le 31 décembre 2022

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

TELEPHONE : _____

ADRESSE MAIL : _____

Joindre 1 ou 2 photos du sapin de Noël

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours 2022 du plus beau sapin de Noël à Jarnac, et l'accepter.

DATE ET SIGNATURE